



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Sylvie Gourdon Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Paulo Neves Sébastien Roche Anne Soulier
X absent			
1 procuration	Maryline Salvador a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Délibération :	10.06.07		
Objet :	Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs		
Rapporteur :	Mariel Martin		
N° Acte :	4.1.6		

Le rapporteur expose :

Le service des ressources humaines de la collectivité veille régulièrement au suivi et à la cohérence du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité.

Pour donner suite aux derniers conseils municipaux et aux évolutions RH, il convient de le mettre à jour. Cette modification tiendra compte des derniers mouvements de personnel et des évolutions de carrières, permettant dès lors le bon fonctionnement des services.

A cet égard un poste d'adjoint technique (catégorie C – filière technique), à temps complet (35h) est à créer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n091-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complets ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibération. Il leur appartient donc de fixer l'effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint technique (catégorie C – filière technique), à temps complet (35h).

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 084-218400273-20260611-100607-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Délibération approuvée à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

Pour extrait conforme

Caderousse le 11 juin 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL

Jean-Claude Moratal Secrétaire de séance,

